

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

Pêcher intelligent,

pêcher durablement



En respectant les bonnes pratiques de pêche, nous préservons la ressource, le milieu marin et notre sécurité.

Chaque pêcheur à pied contribue ainsi à ce que ce plaisir reste accessible à tous et pour longtemps.

Pêche à pied
DE LOISIR



Le projet Life Pêche à pied de loisir financé par la Commission européenne accompagne les pêcheurs à pied récréatifs pour un meilleur respect du milieu marin et le maintien de leurs pratiques.

Communauté d'Agglomération de **La Rochelle**



Conservatoire du littoral

Agence des aires marines protégées



VivArmor Nature

FNPPSF



FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

COREPEM
Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de Loire
AC L.923-2 et autorité de l'Etat sur et de la pêche maritime



MARENNES-OLÉRON



LITTORAL BASQUE
EUSKAL ITSASBAZTERRA



Pays de Morlaix-Trégor

ima
Institut des Milieux Aquatiques

Brest
MÉTROPOLE

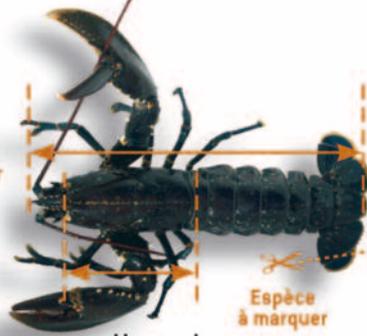


Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Un pêcheur averti en vaut deux



La réglementation associée aux tailles minimales de capture suit trois zones géographiques sur les côtes métropolitaines françaises : Manche-mer du Nord (nord du 48^{ème} parallèle Nord), golfe de Gascogne (sud du 48^{ème} parallèle Nord) et Méditerranée. Il existe des restrictions locales (zones interdites, quotas, périodes de pêche, outils autorisés...). Pour les connaître, informez-vous auprès des DDTM, préfectures, associations locales des pêcheurs plaisanciers ou des partenaires du projet Life Pêche à pied de loisir.

1						
2						
3						
4						
5						
6						
	Moule : 4 cm	Pétoncle : 4 cm	Coque : 3 cm 2,7 cm en Méditerranée	Praire : 4,3 cm 2,5 cm en Méditerranée	Palourde : 4 cm Méditerranée : 3,5 cm palourde européenne, 3 cm autres palourdes	Telline : 2,5 cm
7						
8						
9	Ormeau : 9 cm	Amande : 4 cm conseillée	Bulot : 4,5 cm	Huître plate : 6 cm	Huître creuse : 5 cm 6 cm en Méditerranée	Couteau : 10 cm
10						
11						
12	Coquille Saint-Jacques : 11 cm 10 cm en Méditerranée	Oursin (piquants exclus) : 4 cm 5 cm en Méditerranée en mer 3,5 cm en Méditerranée en étang	Araignée : 12 cm			
13						
14						
15	Sole : 24 cm <i>Espèce à marquer</i>	Homard <i>Espèce à marquer</i>	Tourteau : nord du 48 ^{ème} parallèle Nord : 14 cm sud du 48 ^{ème} parallèle Nord : 13 cm		Poulpe : 750 g	
16						
17		> De l'arrière de l'œil à la base du céphalothorax : 8,7 cm > En Méditerranée : de la pointe du rostre à l'extrémité du telson : 30 cm				
18						
19						
20	Bouquet : 5 cm	Autres crevettes : 3 cm	Étrille : 6,5 cm			

Informations valables sur les côtes métropolitaines françaises
Réglementation en vigueur au 1^{er} Janvier 2015

Pour une pêche à pied respectueuse de l'environnement :

- Respectez les tailles, les quotas et les périodes de pêche.
- Faites le tri de votre pêche sur le lieu de prélèvement.
- Respectez les herbiers de zostères.
- Laissez les femelles de crustacés portant des œufs.
- Soulevez les pierres, ne les retournez pas et reposez les délicatement.
- Utilisez des outils autorisés, non destructeurs.